

## **De l'intraduisibilité à la traduisibilité de termes dialectaux dans les contes oraux algériens<sup>1</sup>**

*Rahmouna MEHADJI\**

Lorsqu'il s'agit de passer d'un texte oral à un texte écrit, la tâche n'est pas si simple, il n'est pas évident non plus d'atteindre un résultat conforme à l'authenticité de la version originale.

Comme on le sait, à l'intérieur d'une même langue le code oral et le code écrit ne coïncident pas toujours, chacun de ces modes d'expression ayant ses propres règles et ses propres conventions lui permettant d'adopter tel ou tel procédé stylistique pour s'exprimer. De plus, le code oral fait appel à la voix, à ses variations, à la gestuelle et aux mimiques qui constituent eux aussi des instruments expressifs à part entière. C'est pourquoi la traduction est d'autant plus laborieuse, et l'écart plus grand, lorsqu'il s'agit de transposer un texte oral dit en arabe dialectal algérien, en un texte écrit en français, car les difficultés ne se situent pas seulement au niveau du code écrit ou oral, mais à des niveaux bien plus complexes.

Lors de notre expérience dans la traduction de contes oraux algériens, nous avons été confrontés à des obstacles d'ordre culturel et d'ordre linguistique. En effet, il s'agissait non seulement de transmettre certaines réalités spécifiques à la culture maghrébine, mais de passer de certaines structures particulières à la langue arabe, aux découpages souvent différents de la langue française.

Les différences et les divergences qui existent entre l'arabe et le français se situent à trois niveaux :

- l'inexistence de certains concepts désignant des réalités spécifiques à la culture maghrébine ;
- l'inadéquation de la valeur sémantique des mots ;

---

<sup>1</sup> Cet article a fait l'objet d'une communication lors des « Journées scientifiques de Dialectologie Maghrébine » qui se sont déroulées les 20 et 21 avril 1999 à l'Institut des Langues Etrangères de l'Université de Mostaganem.

\* Enseignante Faculté des arts, lettres et langues – Université d'Oran, chercheur associé au CRASC.

- l'inadéquation de structure de la phrase (syntaxe et grammaire).

A. Maatar dans "*La traduction pratique*"<sup>2</sup> justifie les inégalités au niveau du fond (l'idée) et de la forme (l'agencement des mots) par le propre "**génie**" et la propre "**logique**" de chacune des langues.

On dira en arabe : "م ورت نهاري" et cette phrase traduite en français par : "*J'ai photographié ma journée*" ne signifie rien du tout. C'est le "**génie**" de la langue arabe qui permet une telle expression et en français on dira plutôt : "*J'ai gagné ma journée*".

D'autre part, on dit en arabe : "مادرت والو", qu'on ne traduit pas par : "*Je n'ai fait rien*", mais par : "*Je n'ai rien fait*". C'est la **logique** de la langue arabe qui se manifeste au niveau de la forme autorisant ainsi une telle expression.

De ce fait, une traduction littérale fondée sur le mot à mot est à exclure car elle risque de donner un texte démuné de sens et trahirait sans nul doute la syntaxe de la langue française. Une traduction littéraire est certes fort agréable à la lecture, mais elle prend trop de liberté avec le texte et prive ainsi le conte d'une partie de son authenticité et de sa valeur documentaire.

Énoncer en langue française ce qui a été énoncé en arabe dialectal, en écartant à priori ces deux types de traduction, et en conservant les équivalences sémantiques et stylistiques est une opération très embarrassante. La langue arabe dialectale, surtout dans l'exemple du conte oral,<sup>3</sup> véhicule une pensée, une vision du monde souvent particulière. Elle charrie avec elle toute une culture qui lui est spécifique, en rendre compte en langue française est un exercice passionnant mais décevant à la fois, car notre expérience nous a révélé qu'il était pratiquement impossible de le réussir dans sa totalité.

Cependant, maîtriser l'arabe dialectal, langue source de notre corpus, et connaître en même temps tous les aspects civilisationnels

---

<sup>2</sup> Antoine Maatar, *La traduction pratique, français-arabe, arabe-français*, Beyrouth, Dar El Machreck, sixième édition, revue et augmentée, 1987.

<sup>3</sup> "*On s'aperçoit vite que l'on a affaire à un niveau de langue qui n'est pas tout à fait celui de la conversation courante, mais qui est propre au genre littéraire qu'est le conte.*" : Micheline Galley et Zakia Iraqui Sinaceur, In *Dyab, Jha, La'aba...Le triomphe de la ruse*. Contes marocains du fonds Colin, éd. Classiques africains, 1994, p. 28

et culturels sous-jacents à cette langue, constituent un double avantage pour ce type d'exercice. Nous avons réalisé cette opération de traduction d'une manière empirique rejoignant par là les recommandations de G. Mounin pour qui, traduire c'est non seulement respecter le sens structural ou linguistique du texte, c'est-à-dire son contenu lexical et syntaxique, mais aussi le sens global du message, avec son milieu et sa culture toute différente qu'elle puisse être. En conséquence, pour traduire non seulement des énoncés mais des contextes et des situations, il faut impérativement prendre en compte la disparité structurale des langues ainsi que la disparité des cultures et des civilisations.

G. Mounin cite à ce propos les travaux des linguistes J. P. Vinay et J. Darbelnet qui proposèrent en 1958 une "*Méthode de traduction*" permettant de venir à bout des difficultés rencontrées au cours de cet exercice. Néanmoins, cette méthode est en réalité une opération de vérification plus qu'un "mode d'emploi" au sens littéral du terme. Y. Hellal le confirme de la manière suivante :

*« Les procédés recensés n'en sont pas vraiment puisque de les savoir présents, répertoriés, classés et disponibles ne les rend pas pour autant opérants, "prêts à l'emploi" : ils n'aident en rien à l'accomplissement du "gros-œuvre" de la traduction.<sup>4</sup> »*

Elle ajoute cependant :

*« Par un renversement paradoxal, la méthode fonctionne à rebours et reste à ce titre éminemment précieuse pour la traduction, lors de l'étape capitale de contrôle et de vérification. Les procédés qui ne lui ont servi de rien au moment du jaillissement de la traduction (ou de son lent processus de gestation) font leur office lorsque le moment est venu de contrôler que la spontanéité - ou le travail laborieux - ont frappé juste.<sup>5</sup> »*

Nous abondons totalement dans le sens de Y. Hellal, à savoir, d'abord une traduction spontanée, empirique, ne nous basant que sur notre propre connaissance de l'arabe et du français et ensuite des

---

<sup>4</sup> Yamina Hellal, *La théorie de la traduction*, Alger, OPU, 1986, p. 57.

<sup>5</sup> Ibid., p.58.

"aller-retour" entre l'original et le texte traduit, "armé" de la méthode proposée par Vinay et Darbelnet. En effet, cette démarche permet d'atteindre un résultat plus rigoureux.

Les procédés distingués par Vinay et Darbelnet et cités par G. Mounin et Y. Hellal sont au nombre de sept : ce sont l'emprunt, le calque, la traduction littérale, la transposition, la modulation, l'équivalence, et l'adaptation.

Nous allons tenter de définir ces différentes techniques en les illustrant par quelques exemples puisés dans un corpus de cinq contes que nous avons eu à traduire<sup>6</sup>, ceci afin de montrer que même lorsqu'il est possible de trouver les correspondances plus ou moins exactes entre deux langues, il reste un problème difficile à évacuer : il concerne le côté formel du texte qui dans le cas du conte oral prend une importance toute particulière,

« ...cela va des jeux de mots à la lyrique expérimentale...<sup>7</sup> »

Bien souvent, il paraît très improbable de transmettre dans la langue cible, toutes les émotions et les implications sentimentales induites par certains termes de la langue de départ, soit l'arabe dialectal.

**1. L'emprunt :** c'est une opération qui consiste à ne pas traduire le mot de la langue source, surtout lorsqu'il s'agit de quelque chose qui n'existe pas dans la culture de la langue cible. Le terme peut être explicité par le contexte ou par une note.

Nous avons un exemple très significatif dans le conte de "*Dlala aux yeux de gazelle*". Dans celui-ci l'héroïne, *Dlala*, devant le danger de l'inceste fuit le palais de son père ; sa mère la rejoint et la supplie de revenir en lui rappelant qu'elle est sa fille et qu'elle n'a rien à craindre. *Dlala* réfugiée en haut d'une petite colline lui répond :

بكري كنتي مة ، و درك رجعتي درتو ! طلاع يا جبلة ، وزيد زيد "

---

<sup>6</sup> "*Dlala aux yeux de gazelle*", "*Ouadâa qui perdit les sept*", "*La ruse des hommes, la ruse des femmes*", "*La rose et le lys*", "*La fille qui avala un œuf de serpent*".

<sup>7</sup> Georg Kremnitz, *Problèmes de la traduction littéraire. Prolégomènes à une sociologie historique de la traduction littéraire*, In *Lengas revue de sociolinguistique*, CNRS, n° 44, 1998, p. 79.

Nous avons traduit ce passage de la manière suivante :

*« Avant tu étais ma mère, maintenant tu es devenue ma darra. \* Elève-toi ô colline, encore et encore! »*

On remarque que le terme "darra" n'a pas été traduit, il est accompagné d'un astérisque qui le renvoie vers une note explicative en bas de page.

Nous avons introduit un mot étranger à la langue française pour combler une lacune. Ceci s'explique par le fait que le concept de "darra" n'existe pas dans la culture occidentale : il se rapporte à la polygamie institutionnalisée, réalité propre à la culture arabo-musulmane. En effet, ce terme définit le lien de parenté qui unit les différentes femmes légitimement mariées à un seul homme, c'est son sens cognitif mais il comporte également un sens affectif avec une connotation péjorative.

Le terme "darra" est construit à partir de la racine du mot "dor" qui signifie "mal" ou "maladie grave". M. Beaussier dans le dictionnaire pratique arabe-français<sup>8</sup> définit le terme "darra" de la façon suivante :

*« darra : nuire, être nuisible, causer du tort ; porter atteinte, préjudice ; causer, apporter du dommage, blesser, endommager ; être contraire, faire mal, incommoder, indisposer ; léser, préjudicier, faire du tort, porter coup ; prendre une deuxième femme... »*

La liste est longue et l'on remarque que le terme arabe "darra" rend bien compte du rapport qui unit les différentes épouses légitimes d'un même homme : "drayer" ou "drayrat". La traduction en français de ce terme serait soit incomplète, si on se contentait de son sens premier, c'est-à-dire "les différentes épouses d'un seul homme", soit trop longue, si l'on y introduisait toute la connotation dépréciative qui l'accompagne. Aussi devant ce dilemme et n'ayant trouvé aucun terme français pouvant rendre compte de son sens exact, nous avons préféré ne pas le traduire et le renvoyer à une note explicative<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Marcelin Beaussier, *Dictionnaire pratique arabe-français*, Alger, La Maison des Livres, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par Mohamed Bencheneb, 1958, p. 587.

<sup>9</sup> *Bayra, settouta, taleb, debbar* et bien d'autres termes encore rencontrés dans notre corpus,

**2. Le calque :** c'est un procédé qui consiste à traduire mot pour mot la forme étrangère, il est différent de l'emprunt où le terme étranger est inclus tel quel dans la langue qui l'emprunte. Une des opérations du calque consiste à conserver l'ordre des éléments de la langue source, ici l'arabe dialectal, même lorsque cet ordre paraît incorrect dans la langue cible, le français.

Ainsi dans le conte "*Ouadaa qui perdit les sept*", pour passer d'une séquence à une autre, la narratrice dira :

"روح يا نهار ورواح ما ندر ... كبرت ديك البننة."

que nous avons traduit par : "*Va, ô jour ! Et reviens ô jour !...La petite fille grandit.*"

Ici, la traduction a été réalisée par la transposition d'une construction particulière de la langue arabe vers la langue française. "*Va, ô jour ! Et reviens ô jour !*" est une tournure propre à la langue arabe qui signifie que les jours se sont succédés et que le temps a passé, une tournure qu'il aurait été plus juste de traduire en français par "les jours passèrent" ou "le temps passa". Cependant, nous avons préféré calquer cette formule sur l'arabe dialectal car elle apporte une dimension fantastique au contexte de l'énonciation du fait que la conteuse interpelle directement le Temps.

**3. La traduction littérale :** ce type de traduction sans altération du sens est le cas idéal mais assez peu fréquent surtout dans une situation où nous sommes confrontés à deux langues totalement différentes l'une de l'autre. Cependant, cette opération ne reste pas totalement impossible.

Ainsi dans le conte "*La ruse des hommes, la ruse des femmes*", dans la séquence de la rencontre entre l'aînée des sept filles et le fils du sultan, la narratrice dira à propos de la jeune fille :

واجت . ضحكت ما ، و عشقت فيه"

L'expression a été traduite par : "*elle lui répondit, lui sourit et tomba amoureuse de lui.*"

---

n'ont pas trouvé d'équivalents. Nous les avons intégrés tels quels dans le texte en langue française.

Ce passage a été traduit littéralement mot à mot, et de ce fait, même le rythme de la phrase en arabe a été maintenu en français.

**4. La transposition :** elle rend une partie du discours par une autre partie sans perte ni gain sémantique. C'est lorsqu'on fait passer un mot ou un groupe de mots d'une classe grammaticale à une autre classe du même genre.

Dans le conte "*La rose et le lys*", nous avons une séquence où l'héroïne décide de retrouver le jeune homme dont elle est éperdument amoureuse. Ce dernier, bien qu'il l'aime lui aussi, a dû rejoindre le palais de son père où on l'attendait pour célébrer son propre mariage avec une jeune fille choisie pour lui. En cours de route, l'héroïne va faire une rencontre qui va l'aider à mener à terme ses projets. La narratrice dira à ce propos :

"كانت تتمشى دى لقات وحد الراعي"

L'énoncé a été traduit par : « *En cours de route, elle rencontra un berger* ». Ainsi la phrase "كانت تتمشى" a été transférée de la classe de groupe verbal ("*elle était en train de marcher*" ⇒ traduction littérale) dans la classe de groupe circonstanciel de lieu ("*en cours de route*"). Cette opération a transformé toute la structure de la phrase puisqu'on est passé d'une phrase complexe, constituée d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée de temps à une phrase simple, composée d'un groupe circonstanciel de lieu et d'un groupe verbal. On a substitué une partie du discours à une autre sans changer le sens de la phrase.

**5. La modulation :** c'est la traduction par un changement de point de vue sur une même situation. Elle permet de rendre le contenu exact d'un énoncé quoiqu'il soit appréhendé d'une manière différente dans la langue source et dans la langue cible.

Dans le conte "*Ouadâa qui perdit les sept*", dans la séquence où *Ouadâa* l'héroïne apprend par sa mère comment elle fut à l'origine du malheur qui frappa sa famille, la narratrice dira :

"و بدات تحكيها الاصة بالتا و البيا"

Nous avons traduit la phrase par : "*elle se mit à lui raconter l'histoire de a à z.*" Nous pouvons remarquer que la "même réalité extralinguistique a été traduite, mais en nous plaçant à un point de vue différent : "ب" et "ت", deuxième et troisième lettre de l'alphabet de l'arabe deviennent par un chassé-croisé "a" et "z", première et dernière lettre de l'alphabet du français. L'énoncé a subit une variation, mais cette modification n'a en aucune manière altéré le sens du message, puisque l'expression en arabe à la même signification que l'expression en français en l'occurrence : "*raconter du début à la fin, sans omettre aucun détail.*"

**6. L'équivalence** : elle traduit une situation par une autre situation parfaitement égale sans aucun recours à des analogies linguistiques. Elle décrit le contenu d'une même réalité donnée, en utilisant des moyens stylistiques et linguistiques différents.

Dans le conte "*La fille qui avala un œuf de serpent*", il y a une séquence où l'héroïne est abandonnée par son jeune frère dans la forêt afin de servir de pâture aux loups, la nuit venue. Elle s'assied au pied d'un arbre et fond en larmes en attendant son sort. La narratrice dira :

و بدأت تبكي لربي لي خلقها

Elle a utilisé une expression particulière à la langue arabe qui signifie "*pleurer abondamment*" et qui, traduite littéralement aurait donné : "*elle se mit à pleurer à Dieu qui l'a créée.*"

Cet énoncé peut être traduit par un autre totalement différent du point de vue linguistique ou formel, mais sémantiquement égal. La formule décrivant cette situation ayant plusieurs équivalents dans la langue française, nous avons choisi celle qui paraissait le mieux convenir par rapport au contexte et cela a donné : "*elle se mit à pleurer à chaudes larmes.*"

**7. L'adaptation** : elle traduit une situation par une situation analogue ou voisine seulement, elle rend une situation source inconnue dans la langue cible par référence à une situation analogue.

Dans le conte "*La rose et le lys*", lorsque l'héroïne assiste à une scène où deux oiseaux se métamorphosent en êtres humains, la narratrice dira :

"انصخطو و ولوا كي الغزلان"

Traduite littéralement, cette phrase aurait donné :

*"Ils se métamorphosèrent et se transformèrent en hommes comme des cerfs."*

Comparer un homme à un cerf est une donnée culturelle qui ne passe pas telle quelle dans le texte français sans générer un énorme contresens. D'autant plus que dans cette situation, nous avons affaire à une métamorphose, deux oiseaux se transformant en hommes ; si en plus on compare ces hommes à des cerfs on peut aboutir à une interprétation totalement erronée. Cependant, dans la culture arabomusulmane, comparer un homme à un cerf, c'est lui attribuer une grande beauté, un charme admirable, donc adaptée à la situation correspondante, cette phrase donne :

*"Ils se métamorphosèrent et se transformèrent en magnifiques jeunes hommes."*

Ainsi lors de l'opération de traduction, il est possible de détourner les obstacles proprement linguistiques grâce aux différents procédés que sont l'emprunt, le calque, la traduction littérale, la transposition, la modulation, l'équivalence ou l'adaptation. Il faut noter que ces catégories ne sont pas isolées et ne s'excluent pas mutuellement, bien au contraire, et comme le précise Y. Hellal :

*« Elles [les catégories] se relaient perpétuellement ; elles doivent faire passer en écheveau serré, tous les éléments du message, en un pot-pourri dynamique dont il est possible d'extraire et d'isoler chacune par un travail systématique de découpage et de reconnaissance dont nous avons dit qu'il était exercice de contrôle et de vérification.<sup>10</sup> »*

Il faut noter également que pour traduire des contes oraux de l'arabe dialectal vers le français, il est nécessaire de maîtriser les valeurs extralinguistiques qui caractérisent la société algérienne qui, comme toute communauté linguistique, s'exprime à travers des formules propres à la langue qu'elle pratique<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Y. Hellal, op.cit., p. 104

<sup>11</sup> "Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse différemment dans chaque communauté... à chaque langue correspond une organisation particulière des données de l'expérience" : André Martinet In *Éléments de Linguistique Générale*, Paris, Librairie Armand Colin, 1990, p. 12 et p. 20.

En effet, cette compétence permet de réaliser ces opérations et de relativiser le problème de l'intraduisibilité qui ne reste pas en somme insurmontable. Dans ce contexte tel que définit, il nous semble impératif de nous attacher au principe de G. Mounin à qui nous laissons le soin de conclure :

*« La traduction c'est toujours et c'est seulement la recherche acharnée de l'équivalent le plus approché du message qui passe d'une langue une autre<sup>12</sup>. »*

---

<sup>12</sup> G. Mounin, *Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessart et Mardaga, 1976, p. 105.